

Retour sur la session mai 2021

Les élus libéraux-radicaux des districts de Monthey et Saint-Maurice reviennent sur la session parlementaire de mai et vous présentent, de manière non-exhaustive, leurs actions au service de la région. Bonne lecture !

Loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap : Bon compromis

Le canton du Valais devait se mettre en conformité avec la ratification par la Suisse de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Globalement, les députés chablaisiens sont satisfaits du résultat. Nous regrettons cependant que les subventions liées aux placements hors canton n'aient pas été réglées, tout comme la fixation des critères de formation pour le personnel. Toutefois, nous sommes persuadés que cette version constitue une pesée d'intérêt équitable, tenant compte des intérêts des personnes en situation de handicap et permettant une application raisonnable et mesurée, notamment par le secteur privé.

Augmentation des allocations familiales : Espérons une meilleure fin

Le Parlement a accepté d'augmenter les allocations familiales de 40 francs par mois et par enfant et les allocations de formation de 20 francs par mois. Il accepte donc l'initiative lancée par les Syndicats chrétiens, au coût total de 28 millions à charge des employeurs et employés. Nos députés étaient opposés à l'initiative trop coûteuse et en faveur du contre-projet plus ciblé. Celui-ci visait à aider par un montant plus élevé uniquement les familles précaires. Les débats reprendront lors d'une prochaine session pour la deuxième lecture de la loi. Les députés chablaisiens agiront pour défendre les gens qui ont vraiment besoin de cette aide. Cibler plutôt qu'arroser. Agir avec minutie, plutôt que de verser indifféremment.

Octroi d'un crédit supplémentaire pour l'hôpital Riviera Chablais

Nos députés se sont engagés pour un crédit complémentaire pour le financement des Prestations d'intérêt général de l'Hôpital Riviera Chablais, à savoir 6,75 millions par année, sur 15 ans. Il s'agissait d'une suite logique des décisions prises, en février 2021, avec la convention d'adhésion et le cautionnement de 17,55 millions, acceptés par le Parlement. Finalement, le chiffre de 31,3 millions est raisonnable, compte tenu des 256 millions pour l'Hôpital de Sion.

Commission d'enquête parlementaire HRC-Rennaz : Vraiment nécessaire ?

Les députés de votre région ont réitéré leur confiance dans l'ensemble des équipes actives au sein de l'HRC, tant aux employés qu'à la nouvelle direction. À ce titre, ils se sont opposés aux deux résolutions inutiles demandant la mise en place d'une Commission d'Enquête parlementaire. Le rapport de l'Inspection des Finances ainsi que l'analyse externe de la gouvernance de l'HCR réalisée par la société fiduciaire privée BDO ont permis de développer des recommandations et de suivre leur mise en œuvre. Il est maintenant nécessaire d'amener de la sérénité dans la gouvernance de l'institution.

Mais encore...

Provision Covid : Quelle suite pour nos PME et indépendants ?

Les députés chablaisiens ont interpellé le gouvernement en lui demandant s'il entend intervenir auprès des Services des contributions pour pouvoir accepter les provisions Covid constituées en 2019 et les dissoudre en 2020. De plus, nous avons appelé le Conseil d'État à étendre le délai pour la constitution de provision au-delà du 31 décembre 2020. L'exécutif cantonal y a répondu favorablement. Dès lors, la provision Covid constituée en 2019 pourra être maintenue sur 2020 et dissoute au plus tard en 2021. Les sociétés et indépendants n'ayant pas fait la provision en 2019 pourront encore le faire en 2020.

Laisser la liberté au cafetier-restaurateur

Nos élus ont demandé au gouvernement la suppression de l'obligation aux restaurateurs et cafetiers de mettre à disposition de leur clientèle le Bulletin Officiel en format papier. Justification historique, celle-ci ne se justifie plus depuis 2019, lorsque le Conseil d'État a accepté de publier en libre accès le Bulletin Officiel sur Internet. Postulat accepté par l'exécutif cantonal, il pourra dès lors dépoussiérer notre législation et octroyer le choix aux tenanciers des établissements, s'ils souhaitent ou non, offrir le Bulletin Officiel en format papier à leurs clients.

Vaccin COVID-19 : retard dans les livraisons ?

Les députés de votre région ont posé une question légitime en cette période de pandémie. Nous avons demandé au Conseil d'État comment le Canton du Valais se prépare-t-il à faire face à des retards potentiels de livraison, et en cas de retard que prévoit-il ? Le gouvernement nous a répondu que les vaccins sont fournis aux cantons par la Confédération. Les cantons ne peuvent donc pas influencer les dates de livraisons et les quantités. En cas de retard de livraison, il est alors prévu de retarder l'injection des deuxièmes doses. Une bonne clarification !

Tout au long de cette législature, nous allons revenir sur les points principaux des différentes sessions parlementaires afin de vous tenir au plus proche de nos actions. N'hésitez pas à nous contacter ou à interagir !

Sonia Tauss-Cornut, Fabienne Rime, Damien Revaz, Thomas Birbaum, Arnaud Schaller,
Fabien Girard, Jérôme Guérin, Elysa Pellegrino, Anne-Laure Décaillet-Paccolat,
Andrea Duchoud, Philippe Moerch, Mathieu Couturier

Contact : Thomas Birbaum, Chef de région, 079 268 92 74, thomas.birbaum@parl.vs.ch

